



## PROCEDURE VISA SCHENGEN – TRANSIT AEROPORTUAIRE

**Attention : les demandes doivent être déposées au plus tard 15 jours avant le départ et au plus tôt 6 mois avant la date du départ**

Toute personne faisant une demande de visa court séjour doit **prendre rendez-vous sur [yaounde.visa@eda.admin.ch](mailto:yaounde.visa@eda.admin.ch)**. Le jour de la convocation, le/la demandeur/se devra se présenter **personnellement** (sauf si un visa avec mention VIS a déjà été délivré ainsi que les mineurs de moins de 12 ans) au guichet, avec **1 dossier complet qui doit comporter, dans l'ordre ci-après :**

- **Visa valable pour le pays de destination finale + 1 photocopie**
- 1 formulaire visa disponible sur [www.swiss-visa.ch](http://www.swiss-visa.ch) (demande en ligne), rempli, daté et signé ;
- 1 photo d'identité récente, en couleur, sur fond clair, format passeport ;
- Passeport original + 1 photocopie de la page personnalisée. La validité du passeport doit être supérieure à 3 mois après l'expiration du visa souhaité et comporter encore 2 pages vierges ;
- Les justificatifs relatifs à votre activité professionnelle au Cameroun, attestation de congé de votre employeur, **vos trois derniers bulletins de salaire et votre relevé bancaire des trois derniers mois, ceux de la personne qui vous invite, s'il s'agit d'une invitation**. Si indépendant : les derniers titres de patente de votre commerce avec registre de commerce. Si sans activité professionnelle, justificatifs de l'activité professionnelle du conjoint/e. Toute autre preuve de revenus au Cameroun pourra être exigée.
- Police d'assurance voyage originale+1 photocopie (traitement médical, hospitalisation, rapatriement) portant la destination : **Etats Schengen** – valable pour tous les Etats Schengen et d'une couverture de 30'000 Euros pour la durée du séjour (**dates identiques** à la réservation des vols) ;
- Photocopie des précédents visas Schengen ;
- Carte d'identité valable (dès 16 ans) ou demande de renouvellement + 1 photocopie ;
- Acte de naissance, le cas échéant avec jugement supplétif + 1 photocopie de chaque ;
- Acte de mariage (si vous êtes marié/e) + 1 photocopie ;
- Jugement de divorce (si vous êtes divorcé/e) + 1 photocopie ;
- Acte de décès de votre feu/e conjoint/e (si vous êtes veuf/ve) + 1 photocopie ;
- Carte de séjour camerounaise pour les ressortissants étrangers + 1 photocopie ;
- Réservation de vol confirmée, aller-retour ;
- Pour les rendez-vous pris en ligne : email de confirmation du rendez-vous;
- **LES MINEURS** doivent présenter en sus pour tout motif de voyage:  
Autorisation parentale des deux parents accompagnée des copies de leurs cartes d'identité/passeports (**nous acceptons les tuteurs légaux uniquement sur présentation du jugement de tutelle**).
- Emoluments : **montant exact en espèces au guichet lors du dépôt du dossier**  
Adulte : XAF 60'000 / Enfant de 6 à 12 ans : XAF 30'000 / Enfant < 6 ans : gratuit

**Ces documents ne doivent pas être envoyés par courrier ou email à l'Ambassade.**

**SEULES LES DEMANDES REMPLISSANT ENTIEREMENT LES CONDITIONS SERONT TRAITÉES. L'AMBASSADE SE RESERVE LE DROIT D'EXIGER DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, DE VERIFIER L'AUTHENTICITE DES DOCUMENTS ET DE REQUERIR LA PRESENCE PERSONNELLE.**

**\* Veuillez svp vérifier que votre dossier est bien complet avant de prendre rendez-vous !**

**Le simple fait de posséder un visa ne confère pas automatiquement un droit d'entrée et le titulaire d'un visa est tenu de présenter aux frontières extérieures les preuves attestant qu'il remplit les conditions d'entrée.**

Yaoundé - Cameroun

Tél : +237 222 21 18 57 / +237 222 20 50 67 /  
+41 58 464 18 56  
[yaounde.visa@eda.admin.ch](mailto:yaounde.visa@eda.admin.ch)  
[www.eda.admin.ch/yaounde](http://www.eda.admin.ch/yaounde)

Yaoundé, 01.04.2026